

Initiatives ministérielles

Autrement dit, vous avez un gestionnaire qui, pour pouvoir toucher une prime, ordonne à d'autres gestionnaires de mettre à pied certains employés. Sous ses ordres, vous avez des gestionnaires qui se demandent si un de leurs supérieurs ne va pas, dans le but de toucher une prime, ordonner à quelqu'un de les licencier.

En d'autres mots, tout le monde surveille ses arrières et chaque fonctionnaire se demande qui le licenciera pour pouvoir toucher une prime. On aurait bien raison de traiter le président du Conseil du Trésor de «Terminator», lui qui fauche des fonctionnaires en accordant des primes aux cadres supérieurs de la fonction publique.

Cela ne constitue certes pas un très bon milieu de travail pour les fonctionnaires. Certains d'entre eux gagnent moins que leurs collègues travaillant dans d'autres provinces, et pourtant le président du Conseil du Trésor déclare ce soir: «C'est ce qu'il faut faire. Si vous vivez à Terre-Neuve ou en Nouvelle-Écosse, vous devez être moins bien rémunérés.»

Si vous viviez au Québec ou en Ontario, vous gagneriez davantage. Même chose si vous viviez en Colombie-Britannique. C'est ce que vient de nous dire le président du Conseil du Trésor.

Voilà que, en plus, on établit un système de récompense pour les mises à pied à la fonction publique. On comprend pourquoi les fonctionnaires sont si démoralisés et pourquoi les Canadiens sont les véritables perdants dans cette affaire, car les services offerts par la fonction publique n'ont cessé de diminuer depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur.

Une fois l'an, le gouvernement déclare à la Chambre: «Nous avons le rapport d'un cabinet de vérificateurs qui affirment qu'il faut compter deux jours pour la livraison d'une lettre d'une province à un autre.» Les Canadiens qui suivent alors le débat se demandent pourquoi la livraison de leur courrier prend deux semaines. La raison est simple: les vérificateurs ne tiennent compte que de la livraison des lettres traitées par ordinateur ou dactylographiées, où l'adresse, écrite en plein milieu de l'enveloppe, est lisible à la machine.

La grand-mère qui écrit à sa petite-fille, partie étudier à l'université, lui envoie une lettre manuscrite, pas une lettre dactylographiée. La lettre met alors deux ou trois semaines pour se rendre à destination. Un cadeau de Noël met parfois un an à arriver à son destinataire. Cela se produit parfois.

Il est déjà arrivé que des gens fassent des demandes à l'université, et que leurs prêts étudiants se promènent d'une province à l'autre. Tous les députés ont déjà attendu en vain du courrier parce que les services de la fonction publique se sont détériorés sous ce régime et sous l'autorité de l'actuel président du Conseil du Trésor. Les services à la population canadienne ont considérablement diminué parce que le gouvernement du Canada refuse de traiter ses fonctionnaires convenablement.

Il n'est pas très plaisant d'occuper un emploi et de se demander sans cesse si on va le perdre ou si un gestionnaire va obtenir une prime de Noël pour l'abolir ou alors de se demander pourquoi on gagne moins que le fonctionnaire d'une autre province et pourquoi le président du Conseil du Trésor a dit ce soir: «C'est très bien. C'est parfait. Nous approuvons tout à fait cette pratique.» Le président du Conseil du Trésor devrait avoir honte.

Je veux lui poser une question. Je veux simplement clarifier la question des primes dont nous avons parlé récemment. Je veux simplement tirer cette question au clair. Il peut me dire si c'est exact ou non.

Si j'ai bien compris, voici ce qu'il a dit: Il existe en fait trois catégories de primes; la prime au rendement des gestionnaires de la fonction publique en est une. La fonction publique compte 4 700 gestionnaires, et 97 p. 100 d'entre eux ont eu droit à une prime au rendement l'an dernier. C'est là une catégorie de prime au rendement. Si j'ai bien compris le président du Conseil du Trésor, cette prime va de 3 à 10 p. 100, monsieur le président. Ce genre de prime fait partie intégrante du salaire, comme l'a expliqué à la Chambre le président du Conseil du Trésor. Le président du Conseil du Trésor dit que cela a été négocié il y a des années et que leur échelle de traitement a été réduite d'environ 15 p. 100 et que cet argent, qui aurait été dépensé de toute façon, a été utilisé pour donner des primes au rendement aux cadres de la fonction publique. Cela fait beaucoup de monde, peut-être 4 600 fonctionnaires. Voilà pour un groupe.

Il y en a aussi un autre, celui des sociétés d'État, des membres des conseils et des commissions. En d'autres termes, tous des gens qui ont été nommés par décret du conseil. Il s'agit d'un groupe tout à fait distinct de celui des fonctionnaires. Je ne sais pas si le ministre me comprend bien, mais dois-je croire que toutes les primes de ces personnes seront supprimées du 1^{er} avril 1991 au 31 mars 1992, pour toute la durée de cet exercice? Est-ce bien cela qu'il a dit tout à l'heure? Est-ce exact? Je me le